



## Pension alimentaire non versee

Par **PASCAL**, le **14/08/2012** à **01:38**

Bonjour,

Je suis au chômage depuis décembre 2010 et j'ai informé mon ex compagne qu'il me serait impossible de lui verser la P.A. tant que je n'aurai pas retrouvé un travail, et elle était d'accord...

Après 1 an et demi je suis toujours sans emploi, mon ex a déménagé en juin 2011 sans me prévenir à 50 km, je n'ai plus de voiture je ne peux plus assumer mes droits de garde cad 1 W/2 et tous les mardis soir depuis 1 an mais malgré tous mes soucis j'arrive grâce à l'aide d'une amie à récupérer mon enfant 1 w par mois et la moitié des vacances

un problème n'arrivant jamais seul en juin 2012 je reçois en recommandé une lettre d'huissier pour un paiement direct, sur mes allocations chômage, de la PA et cela sans avoir été mis en demeure par mon ex au préalable de plus 1 mois plus tard je recevais par la CAF un courrier qui me demandait de régler les arriérés, cela dit j'ai donc appelé la CAF afin de les prévenir que mon ex avait donc mis en place avec un huissier un paiement direct

début juin j'ai donc mis en route une requête auprès du tribunal affaires familiales pour suspendre la pension alimentaire le temps de retrouver un travail et j'attends....

depuis juillet 2012 on me prélève 258 euro et ma situation s'aggrave et si je ne retrouve pas très vite un emploi, dans 3 mois je suis en fin de droit....

j'ai besoin d'une solution pour faire stopper ce paiement direct????

puis-je avoir un recours sur le fait de ne pas avoir été mis en demeure avant la lettre de l'huissier

en juillet j'ai eu mon enfant pendant 1 mois et sans l'aide de mon amie je n'aurais pas pu le nourrir, je suis vraiment désespéré.

MERCI POUR VOTRE RÉPONSE

Par **cocotte1003**, le **14/08/2012** à **07:01**

Bonjour, malheureusement pour vous tout cela est légal, vous n'aviez aucun droit de supprimer ou de baisser la pension alimentaire sans l'autorisation du jaf, cordialement